

SATA Alpe d'Huez

Aménagement d'une TC et transformation du TSCD du Rif Nel Express en TC Huez (38)

Addendum 'Inventaires naturalistes'

27 mai 2025

Réf : 2025001

SOCIETE AU CAPITAL DE 100 000 €
1867 251 RCS CHAMBERY

350, ROUTE DE LA BETAZ
73390 CHAMOIX-SUR-GELON

TEL. +33 (0)4 79 84 34 88
FAX +33 (0)4 79 84 41 87

KARUM@KARUM.FR
WWW.KARUM.FR

PRÉAMBULE

Le maître d'ouvrage ajoute cette pièce au dossier d'enquête publique afin d'apporter des éléments concernant les inventaires naturalistes qui concerne la ME 1 de l'évaluation environnementale.

L'objectif de cette mesure est de réaliser des inventaires complémentaires qui permettront de confirmer l'absence ou la présence d'enjeux écologiques dans les zones de travaux.

Pour rappel, seule une partie des inventaires de terrain est manquante à l'étude d'impact (voir ME1 de l'évaluation environnementale).

Ainsi les inventaires à réaliser, repris de la mesure ME1 de l'évaluation environnementale sont les suivants : *« Un premier passage au cours de la saison de terrain permettra de vérifier la présence ou l'absence de nichées au sein des pylônes et gares à démonter. En cas de présence, les infrastructures seront laissées sur place jusqu'à la fin de la saison de reproduction. Les cabanons présents à côté des gares actuelles seront également vérifiés. La présence de colonies reproductrices de chiroptères sera estimée (présence de guano, interstices favorables, etc.).*

Ce passage permettra également de localiser les pieds et stations de plantes-hôtes (Thym et Crassulacées) au niveau des futurs pylônes. La possibilité de déplacement des emprises de terrassement sera alors étudiée pour éviter au maximum les incidences.

Un inventaire de la flore protégée et/ou menacée sera également réalisé. »

Ainsi la SATA ajoute au dossier les éléments suivants :

INVENTAIRES NATURALISTES (ME1 DE L'ÉTUDE D'IMPACT)

Les inventaires ont été réalisés le 26/05/2025.

La ME1 de l'évaluation environnementale préconisait les inventaires suivants :

« Un premier passage au cours de la saison de terrain permettra de vérifier la présence ou l'absence de nichées au sein des pylônes et gares à démonter ».

Au 26/05/2025, aucune nichée n'a été constatée sur les pylônes de l'actuelle remontée du Rif Nel ni même dans les gares de la remontée mécanique existante. Néanmoins, cette vérification sera à renouveler quelques jours avant la date prévue de démarrage des travaux sur ces gares étant donné qu'une nichée peut apparaître d'ici cette date. Comme indiqué dans l'évaluation environnementale, en cas de présence d'une nichée, les infrastructures seront laissées sur place jusqu'à la fin de la saison de reproduction.

« Les cabanons présents à côté des gares actuelles seront également vérifiés. La présence de colonies reproductrice de chiroptères sera estimée (présence de guano, interstices favorables, etc.). »

Les cabanons d'exploitation de la remontée mécanique, qui sont accolés à celle-ci, ont fait l'objet d'inventaires démontrant l'absence d'habitats anthropiques favorable à la présence de chiroptères. Aucun interstice favorable et aucun indice de présence d'individu n'a été relevé. Les locaux d'exploitation de la remontée mécanique ne sont pas favorables à la présence de chiroptères.

« Ce passage permettra également de localiser les pieds et stations de plantes-hôtes (Thym et Crassulacées) au niveau des futurs pylônes. La possibilité de déplacement des emprises de terrassement sera alors étudiée pour éviter au maximum les incidences. »

Comme indiqué dans l'évaluation environnementale ainsi que dans la réponse à l'avis de la MRAe, les surfaces de plantes hôtes ont été surestimées. Leur densité a été évaluée au cours des inventaires réalisés le 27/05/2025.

Les résultats sont présentés ci-dessous et comparés à ce qui a été présenté dans l'évaluation environnementale.

Les plantes hôtes de 3 espèces ont été contactées sur la zone d'étude : le thym serpolet, les crassulacées et les Gentianes.

À la suite de ces inventaires, les incidences sur les 3 espèces de rhopalocères protégées non menacées sont présentées ci-dessous.

Azuré du serpolet

Le Thym est présent dans les prairies des milieux ouverts de la zone d'étude. En l'absence d'inventaires, un taux de recouvrement des emprises projet a été défini par surestimation. Ainsi, dans l'évaluation environnementale, 1 460 m² de Thym serpolet avait été défini comme impacté de manière temporaire, et 163 m² de manière permanente. Les inventaires mettent en lumière que **seuls 56 m² de thym serpolet seront impactés de manière temporaire par le projet** et aucune surface de Thym serpolet ne sera impactée par les travaux de manière permanente.

Apollon

Pour les Crassulacées, l'impact en l'absence d'inventaire et par surestimation de leur densité, avait été évalué à 133 m² impactés de manière temporaire, et 4,6 m² de manière permanente dans l'évaluation environnementale. À la suite des inventaires, seuls 2 m² seront impactés par les travaux. Cette surface est jugée permanente du fait que les points relevés se situent sur de la roche massive non érépable.

Avant mesure, l'incidence brute potentielle liée au risque de destruction d'habitat de reproduction de l'Azuré du serpolet et de l'Apollon en phase chantier est considérée comme **négligeable**. Aucune mesure n'est à prévoir.

Damier de la Succise

Cette espèce a été caractérisée d'un enjeu faible dans l'évaluation environnementale avec une faible probabilité de présence de ces plantes hôtes. Les inventaires révèlent que 63 pieds de Gentianes de diverses espèces (*Gentiana acaulis*, *Gentiana verna* et *Gentiana lutea*) seront impactés par les travaux.

Avant mesure, l'incidence brute potentielle liée au risque de destruction d'habitat de reproduction des rhopalocères en phase chantier est considérée comme **faible**.

Les pieds de gentianes se situent sur les emprises des terrassements prévus pour les pylônes et non pas sur les terrassements de gares ce qui facilite leur évitement. Des mises en défens seront réalisées avant le démarrage du chantier afin d'éviter le stockage de terre des affouillements de pylônes sur ces gentianes. Ainsi une quinzaine de pieds feront l'objet d'évitement faisant ainsi passer le nombre de Gentianes impactées par les travaux à 48 pieds isolés.

Après la mise en œuvre de la mesure d'évitement, l'incidence résiduelle liée au risque de destruction d'individu de Damier de la Succise en phase chantier est jugée **négligeable**. Aucune mesure de compensation n'est à prévoir.

La cartographie en page suivante localise les incidences sur les plantes hôtes de rhopalocères protégés ainsi que les mises en défens à prévoir avant le démarrage du chantier.

Aucune autre plante hôte de rhopalocères protégés et/ou menacés connus de la bibliographie et des données de l'Observatoire n'a été contacté sur la zone d'étude. Ainsi l'incidence est jugée nulle sur les autres espèces de rhopalocères protégées et/ou menacées.

« Un inventaire de la flore protégée et/ou menacée sera également réalisé. »

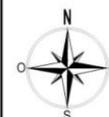
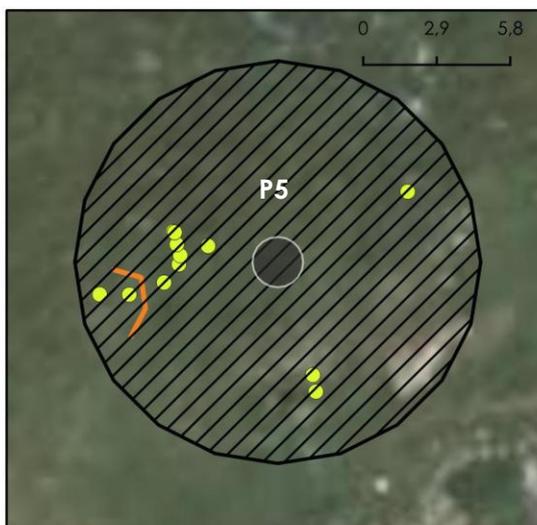
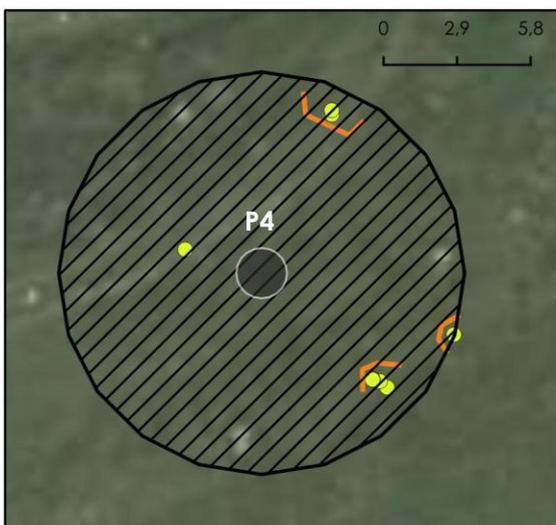
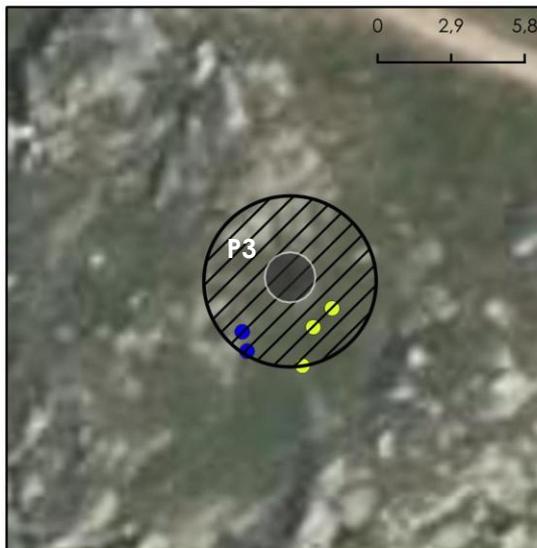
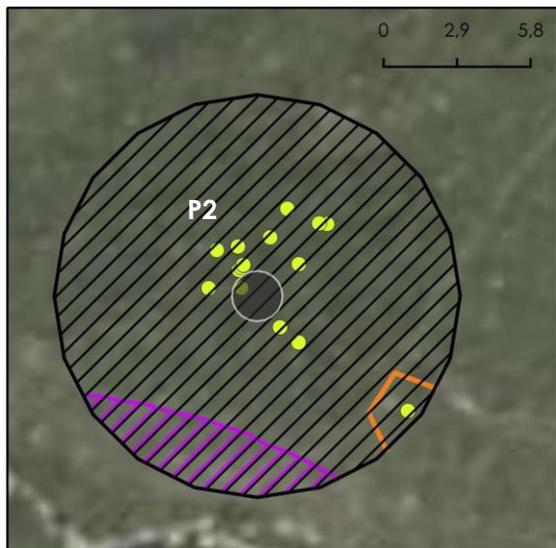
Les inventaires ont été menés sur les emprises futures de chantier et à proximité ainsi que sur les accès à ces zones. Aucune espèce de flore protégée et/ou menacée n'a été inventoriée. Aucune espèce exotique envahissante n'a été inventoriée selon les mêmes conditions d'inventaire que la flore protégée et/ou menacée.

Avant mesure, l'incidence brute potentielle liée au risque de destruction d'espèce protégée et/ou menacée en phase chantier est considérée comme **nulle**. Aucune mesure n'est à prévoir.



Légende

-  Zone d'étude
-  Mise en défens
- Emprises travaux**
-  Bâtiments - Gares et locaux
-  Massif béton
-  Terrassements
- Pointage plantes hôtes**
-  Crassulacées
-  Gentianes
-  Thym
- Surface de plantes hôtes**
-  Thym



Conception: KARUM n°2025001
/C.COQUIBUS
Données fonds de carte issues de
BD ORTHO® - IGN - (2022)
Source de données : KARUM (2025)
Date : 27/05/2025

OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT DU DOMAINE SKIABLE DE L'ALPE D'HUEZ

Ce chapitre vient compléter les informations concernant la source des données utilisées dans l'évaluation environnementale dont une partie provient de l'Observatoire environnemental du domaine skiable de l'Alpe d'Huez.

En effet une partie des données utilisées provient de la bibliographie comme classiquement lors de la réalisation des évaluations environnementales. Une seconde partie provient de l'Observatoire environnemental du domaine skiable ou d'inventaires réalisés sur la zone d'étude dans le cadre d'autres projets récents du domaine skiable.

Depuis 2021, le domaine skiable de l'Alpe d'Huez est doté d'un **Observatoire environnemental, une démarche volontaire** à l'initiative de la société SATA Group. Cet outil fait l'objet d'un programme d'actions pluriannuelles coordonné et animé par le bureau d'études KARUM. Ces actions s'appliquent à l'étude et au suivi de la **biodiversité** (habitats, flore, faune) et des **paysages**. L'objectif est de développer les connaissances sur ces volets afin de favoriser leur préservation dans les opérations de gestion du domaine skiable.

S'étendant depuis avril 2025 sur la totalité du domaine skiable concédé, le périmètre de l'Observatoire englobe à la fois les secteurs déjà aménagés, ceux qui sont susceptibles de l'être dans les prochaines années, et ceux qui sont aujourd'hui préservés de tout aménagement.

L'animation de l'Observatoire s'articule autour de 3 volets d'actions distincts, à savoir :

- > Un volet « Veille environnementale » consacré à l'amélioration de l'état des connaissances relatives aux enjeux écologiques et paysagers du domaine skiable. L'animation de ce volet donne lieu à la mise en œuvre d'actions spécifiques comme la réalisation annuelle d'inventaires faunistiques et floristiques, le diagnostic de milieux naturels sensibles (zones humides) ou encore l'évaluation et le suivi des sensibilités paysagères du domaine skiable.
- > Un volet « Anticipation environnementale » permettant d'apprécier la faisabilité environnementale des futurs projets d'aménagement du gestionnaire du domaine skiable. Engagées en amont des études techniques de conception du projet, les actions liées à ce volet d'animation permettent d'étudier les différentes variantes d'aménagement envisagées par le gestionnaire du domaine skiable afin de retenir celle qui sera la moins impactante sur l'environnement.
- > Un volet « Efficience environnementale » dédié au suivi de la bonne mise en œuvre et de l'efficacité des mesures environnementales financées par le gestionnaire du domaine skiable pour éviter, réduire ou, le cas échéant, compenser les impacts attendus de ses aménagements sur l'environnement. À titre d'exemple, les actions inscrites à ce volet peuvent consister à assurer le suivi environnemental de travaux en zones naturelles sensibles ou encore à évaluer au fil du temps la bonne intégration paysagère des aménagements récents du domaine skiable.

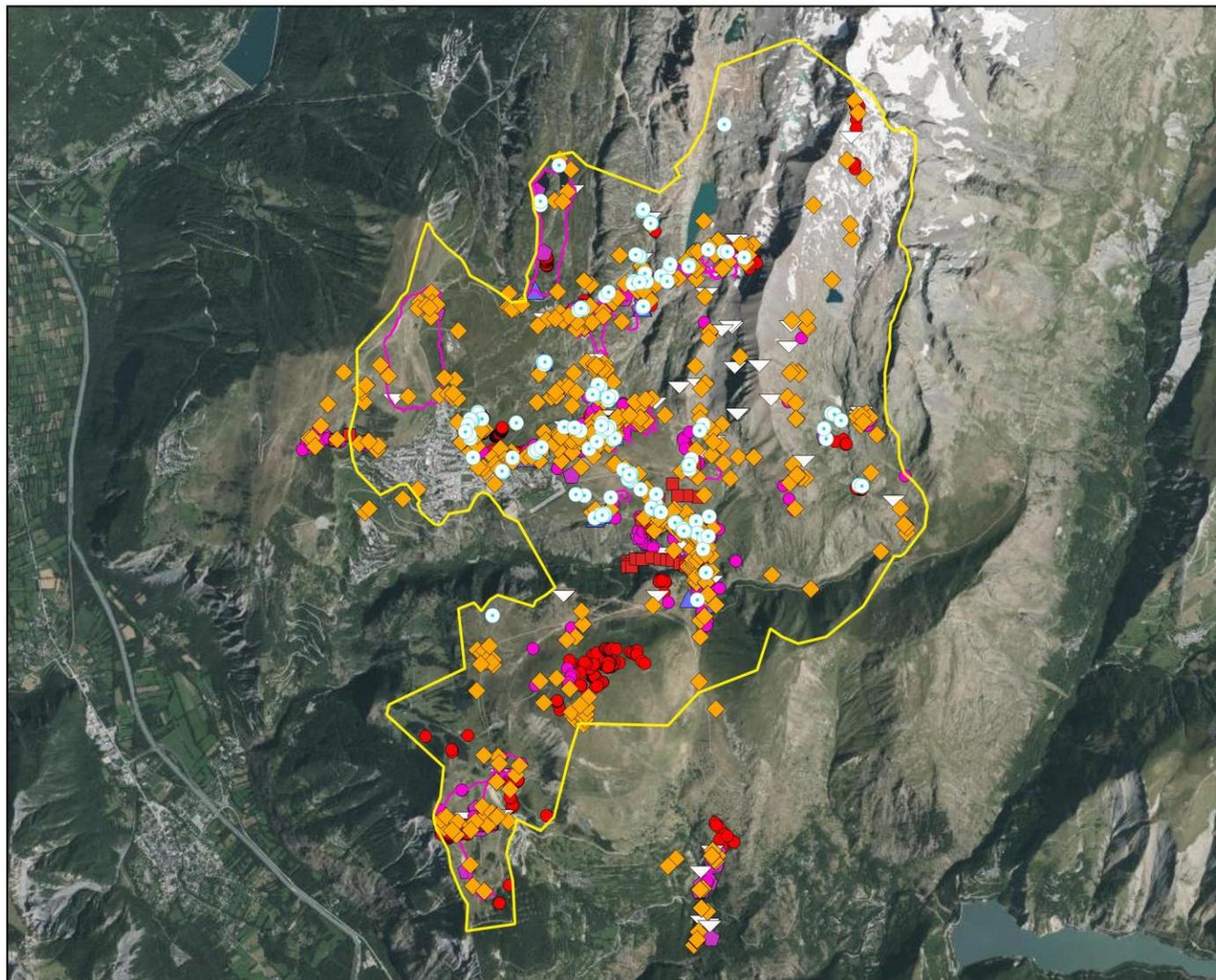
Chaque année, l'animation de l'Observatoire donne lieu à des observations valorisées dans une base de données gérée par un Système d'Information Géographique (SIG). De plus, l'outil SIG est régulièrement enrichi par de nouvelles observations réalisées à l'occasion d'études environnementales réglementaires (ex. : études d'impact) pour tout nouveau projet d'aménagement sur le domaine skiable.

La base de données SIG de l'Observatoire environnemental du domaine skiable de l'Alpe d'Huez comptabilise ainsi **1205 observations de 24 espèces végétales patrimoniales, de très nombreuses zones humides, 3348 observations de 205 espèces animales.**

Les connaissances acquises depuis 2021 via l'animation de l'Observatoire environnemental sont utilisées dans le cadre de l'évaluation environnementale du Rif Nel afin de compléter la bibliographie et ainsi d'obtenir les enjeux du territoire et notamment ceux présents sur la zone d'étude.

On remarque que de nombreuses données de biodiversité existent déjà sur la zone d'étude du Rif Nel et à proximité de celle-ci ce qui a permis de juger des enjeux et des incidences du projet sur la biodiversité.

La carte en page suivante localise toutes les données de faune et de flore patrimoniale (protégée et/ou menacée) sur le périmètre de l'Observatoire environnemental du domaine skiable.



Légende

 Périmètre de l'Observatoire de L'Alpe d'Huez

Données Faune

-  Amphibiens
-  Avifaune
-  Chiroptères
-  Transects Lépidoptères
-  Lépidoptères
-  Mammifères
-  Odonates
-  Reptiles

Données Flore

-  Flore protégée



Échelle : 1:65 000

0 1 300 m

Conception: KARUM

Données fonds de carte issues de BD ORTHO® - IGN

Source de données : KARUM